ENSEIGNEMENT

FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

SPECIALISE

DIRECTIVES ET RECOMMANDATIONS

POUR L'ANNEE SCOLAIRE

2007-2008 (*)

VOLUME III

* Ce document annule et remplace les dispositions antérieures



CIRCULAIRE N° 1996

DATE 22/08/2007

Objet : CIRCULAIRE RELATIVE A L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

VOLUME III

Réseau: Tous

Niveau : Fondamental et secondaire spécialisé

Période: Année scolaire: 2007-2008

A Madame la Ministre-Présidente - Membre du Collège de la Commission communautaire chargé de l'enseignement

A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province,

A Messieurs et Mesdames les Bourgmestres,

Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement spécialisé libres subventionnés,

Aux Chefs des établissements internats et homes d'accueil d'enseignement spécialisé, organisés par la Communauté française.

Aux Chefs des établissements officiels et libres d'enseignement spécialisé subventionnés par la Communauté française.

Aux Présidents et Secrétaires des Commissions Consultatives de l'Enseignement spécialisé

Pour information:

Aux Membres de l'Inspection de l'enseignement spécialisé,

Aux Vérificateurs de l'enseignement spécialisé,

Aux Directeurs des Centres Psycho Médico-Sociaux. Organisés et subventionnés par la Communauté française,

Aux Associations de parents,

Aux Organisations syndicales,

Aux Membres du Conseil Supérieur de l'enseignement spécialisé.

Aux Membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé.

Circulaire Informative Administrative Projet
Emetteur Direction générale de l'enseignement obligatoire AGERS
Documents à OUI NON
renvoyer

Nombre de page 141

Mots-clés Classes adaptées – vérificateurs – conditions d'admission – stages –

attestations/avis/certificats de qualification – jurys de qualifications –

recyclage/guidance - dérogation d'âge -surveillance de midi

Duplicata www.adm.cfwb.be

INFORMATIONS GENERALES

Mesdames, Messieurs,

Je vous invite à prendre connaissance du présent volume qui réunit les thématiques les plus souvent abordées dans l'enseignement spécialisé.

Pour plus de facilité, sont mises en exergue (trait vertical à droite du texte) les différences par rapport aux circulaires précédentes.

Je vous rappelle que ces circulaires peuvent être consultées, imprimées et téléchargées à l'adresse suivante :

www.adm.cfwb.be (documents officiels)

De même, toute la réglementation concernant l'enseignement peut être consultée sur www.cdadoc.cfwb.be/gallilex.htm

Ces deux adresses sont accessibles en passant par www.enseignement.be

Pour tout renseignement, je vous invite à contacter les personnes de référence, dont la liste est reprise en fin de volume.

Je vous souhaite une bonne lecture.

La Directrice générale

Lise-Anne HANSE

TABLE DES MATIERES

INFORMATIONS GENERALES
LISTE DES MODELES ET ATTESTATIONS REPRIS DANS LE VOLUME III
CHAPITRE N° 12 A
ORGANISATION, A TITRE EXPERIMENTAL, DE PEDAGOGIE ADAPTEE POUR ELEVES APHASIQUES - DYSPHASIQUES
CHAPITRE N° 12 B
ORGANISATION, A TITRE EXPERIMENTAL, DE PEDAGOGIE ADAPTEE POUR ELEVES AUTISTES (CLASSES TEACCH)
CHAPITRE N° 12 C
ORGANISATION, A TITRE EXPERIMENTAL, DE PEDAGOGIE ADAPTEE POUR ELEVES POLYHANDICAPES
CHAPITRE N° 13
LISTE DES ORGANISMES HABILITES À DELIVRER LE RAPPORT D'INSCRIPTION D'UN ENFANT DANS L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE
CHAPITRE N° 14
ATTRIBUTIONS ET SECTEURS GEOGRAPHIQUES D'ACTIVITES DES VERIFICATEURS
CHAPITRE N° 15 A
RAPPEL DES CONDITIONS D'ADMISSION, DE MAINTIEN ET DE PASSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE
CHAPITRE N° 15 B
ORGANISATION DES STAGES POUR LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ DE FORME 1, 2 ET 3
CHAPITRE N° 15 C8
MODÈLES DES ATTESTATIONS, DES AVIS ET DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION DÉLIVRÉS DANS L'ENSEIGNEMENT DE FORME 387
CHAPITRE N°15 D
MODÈLES DES ATTESTATIONS DE FRÉQUENTATION DÉLIVRÉS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPÉCIALISÉ, SECONDAIRE SPÉCIALISÉ DE FORME 1 ET DE FORME 299
CHAPITRE N° 15 E10
COMPOSITION DES JURYS DE QUALIFICATION
CHAPITRE N°16
ORGANISATION DU SERVICE GENERAL DE L'INSPECTION POUR L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE
CHAPITRE N° 17

INTRODUCTION DES DEMANDES DE DÉROGATION D'AGE POUR LES ÉLÈVES I L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISE	
CHAPITRE N° 18	118
INTRODUCTION DES DEMANDES DE SURVEILLANCE DE MIDI	118
CHAPITRE N° 19	124
CLASSES DE DEPAYSEMENT ET DE DECOUVERTE, EN BELGIQUE OU A L'ETRANGER, AINSI QU'AUX ACTIVITES EXTERIEURES A L'ETABLISSEMENT	
ORGANISEES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ETUDES	

LISTE DES MODELES ET ATTESTATIONS REPRIS DANS LE VOLUME III

Chapitre n° 12 A CLASSES APHASIQUES-DYSPHASIQUES			
MODELE DE DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES APHASIQUES-DYSPHASIQUES			
Chapitre n° 12 B CLASSES TEACCH			
MODELE DE DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES TEACCH	-16		
Chapitre n° 12 C CLASSES POLYHANDICAPES			
MODELE DE DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES POLYHANDICAPES	21		
Chapitre n°13:			
TRANSMISSION DE PROTOCOLE JUSTIFICATIF D'ENTRÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ	.23		
Chapitre n° 14 :			
HORAIRE DES COURS DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	.59		
PRESTATIONS DU PERSONNEL NON CHARGÉ DES COURS.	60		
ANNEXE 3	.61		
Chapitre n° 15 A:			
CHOIX DU COURS PHILOSOPHIQUE.	.69		
AVIS DE MAINTIEN DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ	70		
Chapitre n° 15 B:			
MODELE DE CONVENTION DE STAGE F1 (ANNEXE 1).	.75		
MODELE DE CONVENTION DE STAGE F2 (ANNEXE 2).	.78		
MODELE DE CONVENTION DE STAGE F3 (ANNEXE 3).	.82		
Chapitre n° 15 C:			
ATTESTATION DE RÉUSSITE DE LA PREMIÈRE PHASE : (ANNEXE 1)	.89		
ATTESTATION DE RÉUSSITE DE LA DEUXIEME PHASE : (ANNEXE 2).	90		
ATTESTATION DE FRÉQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ PROFESSIONNEL F3).	9		
ATTESTATION DE COMPETENCES ACQUISES (ANNEXE 4)	.92		
ATTESTATION DE PROLONGATION DE LA PREMIERE PHASE (ANNEXE 5)	93		
ATTESTATION DE PROLONGATION DE LA DEUXIEME PHASE (ANNEXE 6)	94		
AVIS D'ORIENTATION DANS UN SECTEUR PROFESSIONNELLE (ANNEXE 7)	9:		
AVIS D'ORIENTATION D'UN SECTEUR PROFESSIONNELLE A UNE AUTRE (ANNEXE 8)	90		
CERTIFICAT DE QUALIFICATION F3 (ANNEXE 9).	9′		
MODELE PV DE DELIVRANCE CQ (ANNEXE 10).	.98		

Chapitre n° 15 D:

ATTESTATION DE FRÉQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (ANNEXE 1)
ATTESTATION DE FRÉQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ D'ADAPTATION SOCIALE (ANNEXE 2)
ATTESTATION DE FRÉQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ D'ADAPTATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (ANNEXE 3)
Chapitre n° 15 E
COMPOSITION DE JURY 3EME PHASE FORME 3 (ANNEXE 1). 104 COMPOSITION DE JURY FORME 4 (ANNEXE 2). 105
Chapitre n°17:
FORMULE A : DEMANDE DE DÉROGATION POUR UN ÉLÈVE ÂGÉ DE PLUS DE 21 ANS POUR DES RAISONS PÉDAGOGIQUE
FORMULE B : DEMANDE DE DÉROGATION POUR UN ÉLÈVE DE PLUS DE 21 ANS EN ATTENTE D'UNE PRISE EN CHARGE PAR UNE ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTÉ
FORMULE C : DEMANDE DE DÉROGATION POUR UN ÉLÈVE MALENTENDANT DE MOINS DE 2 1/2 ANS117
Chapitre n°18:
ETAT DES PRESTATIONS DE SURVEILLANCE DE MIDI ANNEXE 1
ANNEXE 2 – RECTO
ANNEXE 2 – VERSO
Chapitre n°19:
DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES DE DÉPAYSEMENT ET DE DÉCOUVERTE : ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES DE DÉPAYSEMENT ET DE DÉCOUVERTE : ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNÉ
DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ EXTÉRIEURE : ENSEIGNEMENT DE LA C.F
DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ EXTÉRIEURE : ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNÉ
PARTICIPATION
Encadrement

CHAPITRE N° 15 E

COMPOSITION DES JURYS DE QUALIFICATION

Conformément à l'article 58 du décret organisant l'enseignement spécialisé, le jury de qualification est composé de membres du conseil de classe élargi à des membres extérieurs à l'établissement.

Le jury se compose **OBLIGATOIREMENT** de **TOUTES** les personnes suivantes :

- A. Le *président* (le chef d'établissement ou son délégué) ;
- B. Membres du conseil de classe
- Le titulaire de classe ;
- Les professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle ;
- Au moins un professeur de cours généraux (autre que le titulaire de classe).
- C. Au moins 2 <u>membres extérieurs</u> (le nombre de membres extérieurs doit être inférieur aux nombres de membres du conseil de classe).

Le jury peut comprendre facultativement les autres membres du conseil de classe.

Vous trouverez en annexe le modèle à utiliser pour les épreuves prévues pour l'année scolaire 2007-2008.

<u>Annexe 1</u>: Composition de jury pour le certificat de qualification délivré à l'issue de la 3^{ème} phase de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3.

<u>Annexe 2</u>: Composition de jury de qualification de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4 - Jury chargé de procéder aux épreuves de qualification, établi conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 juin 1984, tel qu'il a été modifié.

Remarques

- Un membre du conseil de classe, repris dans le jury de qualification, ne peut être désigné comme délégué du chef d'établissement.
- Veillez à utiliser le modèle ci joint (accessible sur le site www.adm.cfwb.be)
- Veillez à reprendre le bon intitulé complet de la formation.
- Les <u>documents originaux</u> reprenant les <u>compositions</u> de jury seront adressées en <u>DOUBLE</u> <u>exemplaire</u> 3 mois avant la date de l'épreuve. Pour les épreuves se déroulant au mois de juin, les documents doivent parvenir pour le 15 février :

Direction générale de l'enseignement obligatoire Rue A. Lavallée, 1

(bureau 2F243 Madame Van Den Steen) 1080 Bruxelles

COMMUNAUTE FRANCAISE

COMPOSITION DU JURY DE QUALIFICATION

Enseignement secondaire spécialisé de forme 3

Dénomination et adresse de l'établissement :

Secteur professionnel:
Groupe professionnel:
Métier:
Année scolaire :
Le jury de qualification, établi conformément aux dispositions du décret du 3 mars 2004 e chargé de procéder aux épreuves de qualification pour l'année scolaire, la formation et l'établissement décrits ci-avant, est constitué comme suit :
Président du jury :
, chef d'établissement.
Membres du conseil de classe (Nom, prénom, fonction, cours enseignés) :
1. Le titulaire de classe :
2
3
4
5
Membres extérieurs du jury (Nom, prénom, profession):
1
2
3
4
<u>Délégué du chef d'établissement</u> :
En cas d'absence, le chef d'établissement sera remplacé par
(Nom, prénom, fonction).
Établi en deux exemplaires originaux, le

COMMUNAUTE FRANCAISE

COMPOSITION DU JURY DE QUALIFICATION

Enseignement secondaire spécialisé de forme 4

<u>Dénomination et adresse de l'établissement</u>:

Enseignement du 3 ^{ème} degré: (technique ou profe	
Affices a ctudes	
Année scolaire :	
Le jury de qualification chargé de procéder aux éproroyal du 29 juin 1984, tel qu'il a été modifié, est con	euves de qualification, établi conformément aux dispositions de l'arrêté mposé comme suit :
Président:	
Membres du personnel enseignant	
Nom et prénom	Matières enseignées et années d'études
1	C
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
Membres étrangers	
Nom et prénom	Compétence
Nom et prenom	Competence
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
<u>Délégué du chef d'établissement</u> :	
En cas d'absence, le chef d'établissement sera remp	lacé par (Nom, prénom, fonction)
Etabli en deux exemplaires le	
Le chef d'établissement,	